



## CALCULER LE PRÉJUDICE RETRAITE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA241	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1889,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 15/10/2025 au 17/10/2025

## OBJECTIFS

- Analyser et évaluer le préjudice retraite d'une victime d'accident corporel
- Appliquer la méthodologie d'indemnisation du préjudice retraite de la victime

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >](#)

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

**Un spécialiste de la retraite entraîne, avec des cas pratiques, les participants au calcul du préjudice retraite d'une victime d'un accident de la circulation.**

### Formateur(s) :

**Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des sinistres corporels, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

### A. Préjudice retraite des salariés

1. Pension vieillesse de la Sécurité sociale
2. Retraites complémentaires des salariés
3. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des salariés suite à un accident corporel

### B. Préjudice retraite des travailleurs non-salariés non agricoles

1. Régimes de base et complémentaires des artisans et commerçants
  2. Règles de détermination des retraites des artisans commerçants suite à accident corporel
  3. Régimes des professions libérales
  4. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des professions libérales suite à un accident corporel
- C. Préjudice retraite des fonctionnaires et agents public des collectivités territoriales
1. Pension vieillesse des fonctionnaires et RAEP
  2. Evaluation et indemnisation du préjudice retraite des fonctionnaires suite à un accident corporel

### Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### Personnalisation parcours :

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation  
Inspecteurs corporels

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1889,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 07:09